

Le test HPV enfin remboursé



C'est une information qui est passée inaperçue car elle a été rendue publique en pleine épidémie de Covid-19. Elle marque cependant un pas important dans la prévention du cancer du col utérin. Ainsi, le remboursement du test HPV est paru au Journal officiel le 24 mars dernier.

La crise du Covid a largement bouleversé la prévention et le dépistage du cancer du col utérin, comme de l'ensemble des cancers. Seuls les soins concernant les cas manifestes de cancer du col des patientes hémorragiques ou dont le cancer était imminent, étaient encore administrés. Désormais, et "malgré les conditions contraignantes des consultations qu'impose la crise du Covid-19, le dépistage du cancer du col va maintenant pouvoir reprendre et être amélioré par la détection remboursée de l'HPV, un autre virus qui peut tuer lui aussi !" se réjouit la Société Française de Coloscopie et de Pathologie Cervico-Vaginale (SFCCPV) dans un communiqué.

Le dépistage va donc recommencer, et les nouvelles recommandations seront appliquées. "En cela, le remboursement d'une nouvelle approche de dépistage pour les femmes de plus de 30 ans est un progrès pour la santé des femmes en France", soulignent les experts.

Concrètement, Le prélèvement reste le même – un prélèvement cervico-utérin en milieu liquide - mais les cliniciens vont pouvoir demander le test adapté à l'âge de leurs patientes : un examen cytologique avant 30 ans (l'ancien frottis) et un test HPV après 30 ans. "Le remboursement du test HPV permettra à toutes les femmes de bénéficier d'un dépistage optimal, qui était jusqu'à présent réservé à celles qui en avaient les moyens", précise la SFCCPV.

Le test HPV après un frottis anormal est aussi remboursé maintenant dans les situations de doute diagnostique en accord avec les recommandations de l'Institut national du cancer (INCa) de 2016. Enfin il est également pris en charge pour la surveillance des femmes traitées pour une lésion précancéreuse comme l'INCa le préconise depuis 2019. Le cancer du col utérin représente 3.000 nouveaux cas par an en France et est responsable de 1.000 décès.